

Bruxelles, Belgique, 2 octobre (Infosplusgabon) - Le Conseil de l'Union européenne a retiré, vendredi, deux personnalités politiques libyennes de premier plan, de la liste des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives en relation avec le conflit libyen.

Selon un communiqué de presse rendu public, Agila Saleh, président de la Chambre des représentants basée à Tobrouk, et Nuri Abu Sahmain, ancien président du Congrès national général de la Libye, non reconnu sur le plan international, faisaient l'objet de mesures restrictives de l'UE, notamment une interdiction de voyager et un gel des avoirs, et ceci depuis 2016.

Selon la décision du Conseil, le retrait du président Saleh de la liste des personnes sanctionnées a été décidée à la lumière de son récent "engagement constructif en faveur d'une solution politique négociée" à la crise libyenne.

Le Conseil a déclaré qu'il continuera à suivre de près son comportement, notamment en ce qui concerne son soutien au processus de Berlin et aux efforts de la mission de soutien des Nations Unies en Libye (UNSMIL).

Le retrait d'Abou Sahmain de la liste a été décidé sur la base de "son absence de tout rôle récent dans le processus politique libyen".

L'UE s'est félicitée des annonces faites, le 21 août, par le président du Conseil de la

présidence, Fayez Al-Sarraj, et la présidente de la Chambre des représentants, Aguila Saleh, qui ont accéléré les développements prometteurs en Libye et créé une occasion de faire avancer la transition libyenne vers l'achèvement d'un processus politique dirigé et contrôlé par la Libye.

La décision de ce vendredi a montré l'utilisation stratégique du régime de sanctions de l'UE, à la suite des développements sur le terrain.

Les mesures restrictives, à signaler, sont destinées à provoquer un changement de politique ou d'activité de la part des entités et des individus responsables de comportements malveillants, et sont de nature proportionnée, ciblée et non punitive.

En outre, le Conseil a déclaré que la radiation de la liste est appropriée lorsque les critères d'inscription sur la liste ne sont plus remplis, comme c'était le cas.

FIN/ INFOSPLUSGABON/ORE/GABON2020

© Copyright Infosplusgabon